

Pourquoi nous aider financièrement ?

«Après tout, la recherche archéologique, c'est bien beau, mais je trouve plus utile de donner de l'argent pour la santé ou pour des ONG s'investissant dans des pays en voie de développement.»

Bien sûr, ce choix semble évident tellement l'archéologie est encore associée au rêve et à un passe temps agréable, n'ayant aucune conséquence dans notre quotidien. Mais la réalité est considérée aujourd'hui de toute autre manière et l'impact de la recherche archéologique, comme des sciences humaines en général, se voit chaque jour bien plus fort qu'il n'était envisageable voici encore 50 ans.

Découvrez en quelques lignes comment l'archéologie représente un impact fort dans notre société et ce qu'il change dans notre rapport à l'Autre.

Outre bousculer les esprits et amener à une prise de conscience de cet impact de l'archéologie dans le quotidien auprès du public, ArkéoTopia c'est aussi :

- ► aider étudiants et jeunes chercheurs à sortir de l'isolement dans lequel ils se trouvent souvent enfermés faute de moyens d'encadrement et assurer ainsi un *rôle social et d'aide à leur entrée dans la vie active*,
- ► soutenir l'effort des organismes publics et privés en matière de recherche, d'échange et de diffusion des travaux archéologiques afin de *contribuer à alimenter une réflexion critique constante sur notre passé à tous pour mieux préparer l'avenir et porter un autre regard sur l'Autre*,
- ► contribuer à faciliter au plus large public l'accès aux travaux des chercheurs pour que chacun à tout âge puisse se réapproprier les travaux des scientifiques et *remplir un rôle social de ciment entre professionnels et grand public, états et populations*,
- ► permettre aux professionnels et aux amateurs désirant œuvrer à la reconstruction de leur pays ou de leur groupe social de trouver une écoute et une expertise dans leur projet où l'archéologie est plus que jamais *l'un des outils d'une dignité à retrouver*.

Aider ArkéoTopia, c'est aider à l'émergence d'une nouvelle structure complémentaire aux structures existantes et novatrice dans son approche pour aider à préparer l'archéologie de demain.

Ensemble, soyons les acteurs de l'archéologie du futur.

Et concrètement, comment cela se passe ?

Comme tous les dons financiers aux associations reconnues d'intérêt général, ceux consentis à ArkéoTopia sont **déductibles à 66% de vos impôts** (Art. 200 du CGI). Pour chaque don, ArkéoTopia vous envoie un reçu qu'il suffit de joindre à votre déclaration fiscale pour bénéficier de la déduction.

Comment procéder ?

- ► Par CB via Paypal en cliquant sur le bouton ci-dessous
- ► Par chèque : Imprimez simplement les précisions ci-dessous ou écrivez-les sur papier libre et accompagnez-les d'un chèque à l'ordre d'ArkéoTopia, une autre voie pour l'archéologie, à notre adresse postale :

ArkéoTopia, une autre voie pour l'archéologie
36 Reculet
78730 Longvilliers

en précisant : J'aide ArkéoTopia et la
recherche archéologique
par

un don de sympathisant 30 €

de

un don d'encouragement 60 €

de

un don de soutien de 100 € et +

un don de mécénat de 1000 € et +

NOM (1) Prénom

Adresse CP

Complément d'adresse Ville

(1) Le nom, prénom, adresse, CP, ville sont obligatoires pour l'établissement d'un reçu fiscal et sa bonne expédition. Je recevrai un reçu fiscal dès l'enregistrement de mon don.

REDUISEZ VOS IMPÔTS !

Particuliers

L'article 200 du Code Général des Impôts (CGI) permet à toute personne

imposable de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

Si les dons effectués au cours d'une année dépassent le plafond des 20% autorisés, la part dépassant la limite peut être reportée sur les 5 années suivantes.

Pour bénéficier de ces réductions d'impôt, il faut bien sûr être imposable, et il vous suffit de joindre à votre déclaration de revenus le reçu fiscal que nous vous adressons après chacun de vos dons.

Exemples de calcul

Le cas général d'un particulier imposable :

Par exemple, une personne faisant un don de 300 € verra un abattement de 198 € sur ses impôts (66% de 300 €). Le don ne lui aura coûté que 102 € (300 € - 198 € = 102 €).

Si par ailleurs cette personne déclare 15 000 € de revenus imposables, le plafond du don pris en compte sera de 3000 € (20 % de 15000 €). Le don de 300 € étant inférieur, la réduction portera sur la totalité du don.

Entreprises

Les dons versés à ArkéoTopia par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés (IS) ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60%, dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires.

Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5% du C.A. de l'exercice) ne puisse être dépassé.

Exemples de calcul

Le cas pratique d'une entreprise relevant de l'impôt sur les sociétés :

Un versement de 1 000 € équivaut à une diminution de 600 € (1 000 x 60 %). Le don de mécénat ne lui aura coûté que 400 € (1 000 € - 600 € = 400 €).

Si par ailleurs cette entreprise déclare un chiffre d'affaires de 30 000 €, le plafond du don pris en compte sera de 1 500 € (0,5% de 30 000 €). Le don de 1 000 € étant inférieur, la réduction portera sur la totalité du don.

L'entreprise versante peut associer son nom aux opérations réalisées par l'organisme bénéficiaire du don.

Soutenir l'objet de l'association - participation financière

Publication : samedi 22 août 2009 20:21

Affichages : 17424

Pour toute question, vous pouvez écrire à contact@arkeotopia.org